

Compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de CONFORT se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort en raison de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, sous la présidence de Monsieur BRIQUE Daniel, Maire.

Date de la convocation : le 31 mars 2021

Membres présents : M. BRIQUE Daniel, M. DEBUCHY Damien, M. CASTIGLIA Raphaël, M. JACQUINOD Mathieu, Mme GOUX URPIN Josiane, M. JERDELET Sébastien, M. BOURRAT Rémy, M. GUDULFF Didier, M. SAINT CYR Laurent, M. CUGNETTI Jean-Philippe, Mme MITTENNE LIOGIER Lisiane, M. BOURNONVILLE Bernard, Mme CARJOT Marie-Claude

Absents : M. BERNARDI Eddy, Mme GALLAIS Mélissa

Secrétaire de séance : M. SAINT CYR Laurent

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Damien DEBUCHY annonce à l'assemblée sa démission de son poste de premier adjoint au Maire. Il remet en main propre au Maire sa lettre de démission qui sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain.

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et décide que la séance se tiendra à huis clos.

POINT 1 : Approbation du compte rendu de la réunion 26 février 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : Intercommunalité : compte-rendu des réunions

Monsieur le Maire fait un compte-rendu succinct des réunions auxquelles il a assisté.

25/03/2021 : Bureau communautaire

Police municipale intercommunale : Michel SEGUY a présenté le bilan d'activité de l'année écoulée. Une démarche appréciée par les élus.

Déchets ménagers : réactualisation des tarifs appliqués aux professionnels sur les activités polluantes (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) soit + 3%

Code de la route dans le massif du Jura : obligation d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus hiver en période hivernale. Dates à définir et nouveau panneau règlementaire prévu.

01/04/2021 :

Visite Dinoplagne

Les membres du Conseil d'administration de l'Office du Tourisme ont visité le chantier de Dinoplagne.

Réunion du conseil d'administration à la salle polyvalente de Plagne

Approbation des comptes rendus de réunions, vote du compte de gestion et compte administratif 2020, affectation du résultat 2020, vote du budget primitif 2021, rapport d'activité 2020 de Terre Valserine.

POINT 3 : Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable public concernant le budget général pour l'année 2020,

Considérant la concordance du compte de gestion 2020, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public de la Trésorerie de Valserhône avec le compte administratif 2020, retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire,

APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

APPROUVE l'exécution du budget général de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DECLARE que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public de la Trésorerie de Valserhône, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

POINT 4 : Vote du compte administratif 2020

Le conseil municipal,

Considérant que Mme GOUX URPIN Josiane a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur BRIQUE Daniel, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme GOUX URPIN Josiane pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

BUDGET GENERAL 2020						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2020	Résultats reportés 2019	Résultat de clôture 2020
Réalisations	Section de fonctionnement	702 162.62	549 525.38	152 637.24	493 395.75	646 032.99
	Section d'investissement	459 987.66	278 793.81	181 193.85	- 199 903.12	- 18 709.27
	Budget total	1 162 150.28	828 319.19	333 831.09	293 492.63	627 323.72

Le résultat global de clôture 2020 du budget général est donc de 627 323.72 € avec un excédent de fonctionnement de 646 032.99 € et un solde d'investissement déficitaire de - 18 709.27 €.

Adopté à l'unanimité

POINT 5 : Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **646 032,99 €**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : **18 709,27 €**
- 2) Report en fonctionnement R 002 **627 323,72 €**

Adopté à l'unanimité

POINT 6 : Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire soumet aux conseillers les propositions budgétaires concernant le budget général pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOPTE le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

~ En section de Fonctionnement,

Dépenses : 1 239 450.00 €

Recettes : 1 239 450.00 €

~ En section d'Investissement,

Dépenses : 304 840.00 €

Recettes : 304 840.00 €

Adopté à l'unanimité

POINT 7 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les taux d'imposition des taxes directes locales doivent être votés chaque année par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** de voter les taux ci-dessous pour l'année 2021, constants depuis 2013 :

Taxes	Taux de référence pour 2021
Taxe foncière (bâti)	32.34 % dont taux départemental 2020 13.97 %
Taxe foncière (non bâti)	66.31 %

Adopté à l'unanimité

POINT 8 : Informations diverses

COVID-19 :

Un agent communal du service du restaurant scolaire et un élève ont contracté la COVID 19. Deux autres agents « cas contact » ont été mis à l'isolement 7 jours à compter du mardi 23 mars. Afin de laisser le temps aux parents de s'organiser, ce service a été assuré par un agent et deux conseillers municipaux volontaires le 23 mars et a ensuite fermé pendant 4 jours.

Fermeture de la classe maternelle grande section/CP du jeudi 25 au lundi 29 mars inclus sur ordre de l'inspection académique.

Fermeture de l'école semaine du 5 avril suite aux mesures gouvernementales.

Mise en place d'une garderie le matin et l'après-midi (enseignants) et à la pause méridienne (agent communal) avec repas froid fourni par les parents. 8 enfants inscrits dont 2 seulement présents.

Service organisé uniquement pour les enfants de parents exerçant une certaine catégorie d'emploi.

Très bonne coordination entre l'école et la mairie. Le Maire remercie les deux conseillers municipaux, le personnel communal et l'équipe enseignante.

Proposition de la création d'une cellule de crise en collaboration avec l'association du Sou des écoles.

Bris de glace d'une tablette renforcée à l'école

Acquisition d'une nouvelle tablette pour un coût de 500 €.

Remboursement par l'assurance Aviva 50 %, soit 250 €.

Une remise commerciale de 250 € sera effectuée par le fournisseur informatique Isi-solutions lors du renouvellement du matériel informatique

Fin de séance à 20h30

Le Maire,
Daniel BRIQUE